

Plaisanciers, professionnels pour toutes vos démarches :

Le pôle domanialité fluviale du 64/40 vous
accueille **UNIQUEMENT SUR RDV**

Le lundi, mardi, jeudi et vendredi

De 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h15
ou par téléphone au 05-59-52-59-66

Vous pouvez également utiliser l'adresse suivante :
ddtm-dml@pyrenees-atlantiques.gouv.fr

pour vous renseigner sur les conditions de navigation :

Consultez les avis à la batellerie et fermetures à la
navigation sur le site internet :

www.pyrenees-atlantiques.gouv.fr

Pour vos démarches en ligne :

<https://www.pyrenees-atlantiques.gouv.fr/Politiques-publiques/Mer-littoral-securite-maritime-et-fluviale/Domaine-public-fluvial/Occupation-du-domaine-public>



Pour vos conditions de navigation :

<https://www.pyrenees-atlantiques.gouv.fr/Politiques-publiques/Mer-littoral-securite-maritime-et-fluviale/Domaine-public-fluvial/Avis-a-la-batellerie>

